

D 2024 11 07 086

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 11 Juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 5 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juillet, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

**Présents :** O. GUICHARD, C. BIOLAY, M. GIRIAT, S. MANFRINI, M-C. ROCH, Michèle GALLET, M. FOURNIER, M. GALLET, J. DAZIN, J-M. PALINIEWICZ, Y. DUMAS, D. GANNE, R. OTZENBERGER, C. TOWNSEND, J-O. RABOT, G. MASRARI

**Absents excusés :** W. DELAVENNE, V. KRYK, A. BOUSSER, M. LAPTEVA, L. JACQUEMET, P. GUINOT, H. GRANGE, J. DIZERENS, M. CHALENDAR, A. NEUSSER

**Absents :** M. GRENIER

**Procurations:** W. DELAVENNE à C. BIOLAY, A. BOUSSER à M-C. ROCH, L. JACQUEMET à J-O. RABOT, P. GUINOT à M. GIRIAT, H. GRANGE à S. MANFRINI, J. DIZERENS à O. GUICHARD, M. CHALENDAR à R. OTZENBERGER, A. NEUSSER à G. MASRARI, V. KRYK à J. DAZIN

**Assistaient :** I. GOUDET, directrice générale des services, J. BRUNET, assistante du Maire

## **2. Finances – Suppression tarification des salles communales aux associations**

### **A- MISE A DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES POUR LES ASSOCIATIONS**

Vu la délibération D2022 25 07 073 du 25 juillet 2022 relative au tarif des salles communales,

Vu l'avis de la commission sports du 17 juin 2024,

Considérant qu'il convient de valoriser les mises à disposition de salles aux associations, sans grever leur budget, il est proposé au conseil municipal de supprimer la tarification aux associations, et ce à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

L'occupation annuelle des salles communales par les associations fait l'objet d'une convention précisant les jours, les horaires et les conditions d'utilisation des salles.

La mise à disposition annuelle des infrastructures communales aux associations se fait à titre gracieux. Par ailleurs, cette mise à disposition est valorisée par une subvention sous forme d'avantage en nature appelée : contribution volontaire en nature.

Sur demande formulée auprès du service des sports pour les associations sportives et auprès du service des relations aux usagers pour toutes autres associations, les activités peuvent être maintenues pendant les vacances scolaires, y compris estivales, aux jours et horaires habituels, si les salles ne sont pas louées à des particuliers et pas nécessaires au fonctionnement de l'accueil de loisirs.

Les associations présentes sur la commune d'Ornex peuvent bénéficier de la gratuité 1 fois par an.

La salle plurivalente de l'école Arc-En-Ciel ne possède pas de cuisine.

Les associations ornésiennes peuvent bénéficier gratuitement, une fois par an, sous réserve de disponibilité, de la mise à disposition de la salle Arc-en-Ciel les samedis après-midi et dimanches dans le cadre de leur activité. A partir de la deuxième demande, le tarif de 50 € sera appliqué

Cautions demandées pour les salles René Lavergne et la salle Arc-en-Ciel :

- Cautions nettoyage = 300 €
- Cautions salle et clés = 500 €

**La caution ne sera pas demandée aux associations ornésiennes qui utilisent leur droit de gratuité.**

**B- LOCATION DE LA SALLE RENE LAVERGNE AUX PARTICULIERS, AUX ASSOCIATIONS ET AUX SYNDICS**

Les tarifs restent inchangés et sont les suivants :

Tarifs Salle René Lavergne à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2024								
WEEK-END (du vendredi soir au lundi matin)								
	COMMUNE				HORS COMMUNE			
	Particuliers	Associations	But lucratif	Syndics pros	Particuliers	Associations	But lucratif	Syndics pros
<b>AVEC cuisine</b>	372 €	149 €	605 €	X	638 €	418 €	979 €	X
<b>SANS cuisine</b>	275 €	110 €	451 €	300 €	506 €	330 €	781 €	506 €

Tarifs Salle René Lavergne à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2024								
SEMAINE (une soirée, du lundi au jeudi inclus)								
	COMMUNE				HORS COMMUNE			
	Particuliers	Associations	But lucratif	Syndics pros	Particuliers	Associations	But lucratif	Syndics pros
<b>AVEC cuisine</b>	143 €	77 €	275 €	165 €	220 €	187 €	495 €	275 €
<b>SANS cuisine</b>	88 €	55 €	220 €	110 €	165 €	132 €	440 €	220 €

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **DIT** que les associations bénéficie à titre gratuit de la mise à disposition des salles communales pour leurs activités hebdomadaires.
- **APPROUVE** à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 les tarifs des locations des salles municipales tels que proposés dans les tableaux ci-dessus.

Fait à Ornex, le 12 juillet 2024

La secrétaire de séance,  
C. BIOLAY

Le Maire,  
O. GUICHARD

Certifié exécutoire le : 16 juillet 2024  
Affiché le : 16 juillet 2024  
Olivier GUICHARD  
Maire

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.